



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Pollution et scolarisation d'un enfant



1) Définition des populations

- Personnes vulnérables :
 - jeunes enfants
 - personnes présentant :
 - une pathologie cardio vasculaire
 - une insuffisance cardiaque
 - une insuffisance respiratoire
 - un asthme
 - femmes enceintes
- Personnes sensibles:
 - personnes se définissant comme sensibles lors des pics de pollution
 - personnes dont les symptômes apparaissent ou s'aggravent ; par exemple :
 - diabétiques
 - personnes souffrant d'affection neurologique ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux...
 - personnes immunodéprimées
- Population générale

2) Information du public

- Les seuils d'information ou d'alerte sont déterminés par voie réglementaire (*article R221-1 du code de l'environnement*)
- Les messages à destination de la population sont **émis par la Préfecture** et **relayés par la DSDEN**
 - à partir d'un **Seuil d'information et recommandation** :
l'exposition de courte durée présente un risque pour la santé des populations sensibles et/ou vulnérables
 - au-delà d'un **Seuil d'alerte** :
l'exposition de courte durée présente un risque pour la santé de la population

3) Pollution par particules inférieures à 10 microns, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre

à partir du seuil d'information et de recommandation	au-delà du seuil d'alerte
<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les grands axes routiers et leurs abords aux heures de pointe - Limiter les activités physiques et sportives intenses à l'extérieur et à l'intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les grands axes routiers et leurs abords aux heures de pointe - Limiter les activités physiques et sportives intenses à l'extérieur et à l'intérieur - Reporter les activités demandant le plus d'effort
- En cas de gêne, notamment respiratoire ou cardiaque, appelez le 15	

4) Pollution par ozone

à partir du seuil d'information et de recommandation	au-delà du seuil d'alerte
<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les sorties durant l'après-midi - Limiter les activités physiques et sportives intenses à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les sorties durant l'après-midi - Limiter les activités physiques et sportives intenses à l'extérieur - Maintien des activités physiques et sportives peu intenses à l'intérieur
- En cas de gêne, notamment respiratoire ou cardiaque, appelez le 15	

5) Locaux

L'aération des locaux se fait normalement en évitant toutefois les heures les plus polluées (milieu de journée et après-midi)